



**Cour  
Pénale  
Internationale**

**International  
Criminal  
Court**

ICC-PIDS-WU-68/11\_Fra

# 7 mars 2011 #68 La CPI semaine après semaine



## Situation en Jamahiriya arabe lybienne

Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, à l'unanimité de ses membres, de saisir le Procureur de la CPI de la situation dont la Jamahiriya arabe libyenne est le théâtre depuis le 15 février 2011. Le 3 mars 2011, le Procureur de la CPI a annoncé l'ouverture d'une enquête dans la situation en Libye. Cette situation est assignée par la Présidence de la Cour à la Chambre préliminaire I.

## Déclaration du Bureau du Procureur à propos de la situation en Lybie

**28.02.2011**

La **Résolution 1970** (2011) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies confère à la Cour pénale internationale compétence sur la situation en Libye.

Le Bureau du Procureur doit à présent décider s'il y a lieu d'ouvrir une enquête concernant d'éventuels crimes contre l'humanité commis en Libye depuis le 15 février 2011.

Le Bureau examine à l'heure actuelle les allégations d'attaques systématiques ou généralisées dirigées contre la population civile, ainsi que d'autres prescriptions légales établies par le Statut de Rome.

Le Bureau est en contact avec des organisations compétentes dont la Ligue des États arabes, l'Union africaine, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Secrétariat de l'ONU, ainsi que des États, afin de recueillir les informations nécessaires.

Le Bureau du Procureur jugerait utile de recevoir des films et des images qui confirmeraient l'existence des crimes en question. En outre, le Bureau établit des contacts avec des représentants et des responsables militaires libyens en vue de recevoir des informations sur l'identité de ceux qui exercent un commandement et un contrôle sur les organisations prétendument impliquées dans ces crimes.

Le Bureau du Procureur doit agir en toute impartialité. La prochaine étape sera de décider s'il convient ou non d'ouvrir une enquête, puis le cas échéant de recueillir des éléments de preuve et de demander que des mandats d'arrêt soient délivrés à l'encontre de ceux qui portent la responsabilité la plus lourde dans ces crimes. Les juges trancheront ensuite sur la base des éléments de preuve. Le Bureau agira au plus vite conformément au mandat qui lui a été confié de mettre un terme à l'impunité afin de contribuer à la prévention d'autres crimes.

« D'après les informations dont nous disposons, les forces loyales au Président Mouammar Kadhafi attaquent des civils en Libye », a déclaré le Procureur Luis Moreno-Ocampo. « Ces attaques pourraient constituer des crimes contre l'humanité et doivent cesser. Le Bureau agira rapidement et en toute impartialité. Aucune impunité ne sera tolérée pour les dirigeants impliqués dans ces crimes. »

Source : Bureau du Procureur

### Déclaration du Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song relative à la résolution 1970 du Conseil de sécurité des Nations Unies

28.02.2011

« Je prends note de la résolution unanime adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le samedi 26 février 2011, de déférer la situation en Libye au Procureur de la Cour pénale internationale (CPI). Je salue cette expression de confiance dans le rôle de la CPI en tant que première institution judiciaire internationale indépendante et permanente ayant compétence pour les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale ».

### Questions et réponses sur la procédure devant la CPI suite au renvoi par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la situation en Jamahiriya arabe libyenne

01.03.2011

Pour toute information sur la procédure devant la CPI suite au renvoi par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la situation en Jamahiriya arabe libyenne, veuillez consulter les Questions et réponses ci-après : [English](#), [Français](#), [عربي](#).

### Ouverture d'une enquête en Libye par le Procureur de la CPI



Le Procureur de la CPI à la conférence de presse du 3 mars © ICC-CPI

Judi 3 mars 2011, le Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo, a annoncé, conformément aux prescriptions du Statut de Rome, l'ouverture d'une enquête en Libye.

En vertu de la [Résolution 1970](#) (2011) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, la Cour pénale internationale est compétente pour examiner la situation en Libye depuis le 15 février 2011. Au vu des dispositions du Statut de Rome, le Procureur ouvrira une enquête à moins qu'il n'existe aucune base raisonnable permettant de croire que des crimes relevant de la compétence de la Cour ont été commis.

D'après l'examen préliminaire des informations portées à sa connaissance, le Procureur est parvenu à la conclusion que l'ouverture d'une enquête s'imposait.

Le Bureau du Procureur reste en contact avec l'ONU, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, et plusieurs États. Il recueillera en outre des informations auprès d'autres sources, dont Interpol, qui lui prêteront leur concours. Le Procureur agira en toute indépendance et en toute impartialité.

Le Procureur présentera ensuite son dossier aux juges de la CPI à qui il reviendra de se prononcer sur la délivrance de mandats d'arrêt à partir des éléments de preuve rassemblés.

Source : Bureau du Procureur

**Décisions adoptées entre le 28 février et le 4 mars 2011****Decision Assigning the Situation in the Libyan Arab Jamahiriya to Pre-Trial Chamber I**

Rendue par la Présidence le 4 mars 2011

**Situation en République démocratique du Congo**

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo Chui et Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana* doit s'ouvrir le 4 juillet 2011.

**Décisions adoptées entre le 28 février et le 4 mars 2011****Affaire Lubanga****Decision on the legal representative's application for leave to tender into evidence material from the "bar table" and on the Prosecution's Application for Admission of three documents from the Bar Table Pursuant to Article 64 (9)**

Rendue par la Chambre de première instance I, le 2 mars 2011

**Redacted Decision on the "Defence Application Seeking a Permanent Stay of the Proceedings"**

Rendue par la Chambre de première instance I, le 2 mars 2011

**Affaire Mbarushimana****Decision on the "Prosecution's request for a review of potentially privileged material"**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 4 mars 2011

**Liens utiles**

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre **chaîne YouTube**

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

**Evénements****Le Président de la CPI se rend en Asie du Sud-Est**

**02.03.2011**

Le Président de la Cour pénale internationale (CPI), M. le juge Sang-Hyun Song, de Corée du Sud, entamera une visite officielle en Asie du Sud-Est le 5 mars 2011. Au cours de ce voyage de huit jours, il se rendra aux Philippines (du 5 au 8 mars), en Malaisie (du 8 au 11 mars) et au Brunei (du 11 au 13 mars).

Ces visites ont principalement pour but de faire mieux connaître la CPI et, ce faisant, de faciliter les consultations dans les pays qui pourraient envisager de ratifier le Statut de Rome. Au cours de ces déplacements, le Président Song rencontrera des responsables de ces États, des membres des professions juridiques et d'autres acteurs concernés.

En Malaisie, le Président Song participera en outre à la *Asia-Pacific Parliamentary Consultation on the universality of the Rome Statute of the ICC*.

**Contexte**

La CPI est une institution permanente indépendante qui poursuit des personnes accusées des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, à savoir le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Elle a été créée par un traité international, le Statut de Rome, qui comptait 114 États parties à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

À ce jour, trois États parties au Statut de Rome — l'Ouganda, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine —

ont déferé à la Cour des situations concernant des faits s'étant déroulés sur leur territoire. Le Conseil de sécurité a, lui, saisi la Cour de la situation dans la région du Darfour, au Soudan, et le Procureur a été autorisé par la chambre préliminaire à ouvrir une enquête de sa propre initiative sur la situation au Kenya.

Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU a pour la première fois décidé à l'unanimité de déferer une situation — celle de la Libye — au Procureur de la CPI. Le Bureau du Procureur doit à présent décider s'il convient d'ouvrir une enquête sur les crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans ce pays depuis le 15 février 2011.

### Informations complémentaires sur la Cour et ses activités présentes

#### Biographie du Président Song

## Interagir avec les communautés

### L'Unité de la sensibilisation organise une séance d'information à Kinshasa (RDC) dans le cadre de la campagne « Appel aux avocates africaines »



Lancement de la campagne « Appel aux avocates africaines » à Kinshasa (RDC) © ICC-CPI

Le 1<sup>er</sup> mars 2011, dans le cadre de la campagne d'appel aux avocates africaines, l'Unité de la sensibilisation de la CPI a organisé une séance d'information à l'intention des avocates des deux barreaux de Kinshasa. Cette initiative était motivée par la sous représentation des femmes, en particulier des Congolaises, parmi les avocats inscrits sur la liste de conseils de la CPI. Elle a vu la participation de M. Esteban Peralta, chef de la Section d'appui aux conseils à la Cour, qui a exposé en détail la procédure de demande d'inscription sur la liste de conseils et sur celle des personnes assistant un conseil. Il a été souligné

que si tout suspect, accusé ou victime devrait pouvoir choisir son conseil à partir d'une liste d'avocats hautement qualifiés, il devrait également pouvoir indiquer s'il préfère se faire assister par un homme ou par une femme. Cette possibilité de choix est d'autant plus importante lorsque les crimes subis impliquent des violences sexuelles, par exemple. L'exposé de M. Peralta a été suivi d'une longue séance de questions et réponses.

### Ouverture d'un séminaire de formation des journalistes de Brazzaville sur la CPI (République du Congo)

03.03.2011

Un séminaire de formation sur la Cour pénale internationale (CPI) à destination des journalistes congolais a été ouvert aujourd'hui à Brazzaville (République du Congo) par le Greffier de la CPI, Mme Silvana Arbia, M. Bienvenu Okiemy, Ministre de la Communication et des relations avec le parlement et M. Aimé Emmanuel Yoka, Ministre d'État, coordonnateur du pôle de la souveraineté, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des droits humains de la République du Congo.

Organisée par le ministère de la Communication congolais, cette formation rassemble pendant deux jours, les 3 et 4 mars 2011, 85 journalistes de Brazzaville et de province. Elle a pour objectif de mieux faire connaître la CPI et son fonctionnement aux représentants des médias congolais mais aussi de répondre aux questions des journalistes sur la Cour et ses développements judiciaires.

Le Greffier de la CPI, après avoir remercié le Ministre de la Communication de son soutien déterminant pour la tenue de ce séminaire, a souligné dans son discours d'ouverture que: « le rôle des journalistes est de plus en plus important pour le développement des sociétés, dont la justice est un élément clé ». « Nul ne peut ignorer que la Cour pénale internationale est déjà devenue une réalité importante et un élément essentiel pour garantir l'accès à la justice, même dans les situations difficiles qui empêchent les juridictions nationales d'agir. Afin de pouvoir donner à ce système toute son efficacité et permettre aux sociétés d'en profiter, il demeure crucial de diffuser une information correcte sur le fonctionnement de cette institution », a-t-elle ajouté.

Pour sa part, le Ministre de la Communication de la République du Congo a tenu à rappeler que « la montée en puissance d'un nouveau système juridique permettant de sanctionner les auteurs des crimes contre l'humanité quel que soit leur statut a constitué un tournant décisif du droit international au moment même du passage du XX<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle ».

Plusieurs ateliers permettront d'aborder des questions telles que la place de la CPI au sein du système de justice pénale internationale, son mandat et sa structure, les principes qui gouvernent sa compétence et les droits des parties et participants à la procédure devant elle. A titre d'exercice, les journalistes présenteront un article relatant des développements judiciaires devant la Cour, ce dernier sera l'objet de commentaires interactifs avec la participation de représentants de l'Unité de la sensibilisation de la CPI.

La CPI est la seule cour internationale permanente dont la finalité première est d'aider à mettre un terme à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves touchant l'ensemble de la communauté internationale, contribuant ainsi à leur prévention.

## Calendrier

MARS 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
7	8	9	10	11	12	13
Visite du Président de la CPI aux Philippines		Visite du Président de la CPI en Malaisie		Visite du Président de la CPI au Brunéi		
Cours inaugural du Procureur dans le cadre du nouveau Master « gouvernance et droits de l'Homme » à l'Université autonome de Madrid (Espagne)						
14	15	16	17	18	19	20
	Le procureur adjoint participe au colloque international intitulé « Droits des femmes, droits des migrantes et droit international humanitaire », à Dakar (Sénégal)					
21	22	23	24	25	26	27
Le conseil de direction du Fonds au profit des victimes tient une réunion à la CPI						
Discours liminaire du Procureur à l'occasion de l'événement organisé par <i>Facing History and Ourselves</i> , à Londres (Royaume-Uni)						
La Juge Akua Kuenyehia donne une conférence annuelle, « <i>Human Rights and Global Justice</i> », au <i>Center for International Law and Justice</i> de l'Université Florida A&M (États-Unis).						
28	29	30	31			
AVRIL 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
				1	2	3

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.